

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

=====

Nombre de membres

composant le conseil..... 15
en exercice 15
présents 9
absents.....3
absents excusés3

O B J E T :

Approbation du compte de
gestion de l'exercice 2021

Le 13 octobre 2022, à 20 heures 30, le Comité De la Caisse des Ecoles de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. Christian THEVENOT, vice-président, le 7 octobre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christian THEVENOT, vice-président.

PRESENTS : M. THEVENOT, vice-président,
Mmes COCHET, HADOUM, COHEN, représentantes des assemblées
générales,
Mmes BRASSET, ROY, MEBREK, MM. DELUCHEY, FRANCINE, représentants du
Conseil municipal,

ABSENTS : Mmes JULIEN, MORENO, AZOR, représentantes des assemblées générales,

ABSENTS EXCUSES : Monsieur STREHAIANO, président,
Mme RAYBAUD-ANTONELLI, inspectrice de l'Education nationale,
Mme TISSIER, déléguée du préfet,

SECRETAIRE : M. DELUCHEY

=====

LE COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable assignataire accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé en certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269502811-20221013-DEL202210131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Affichage : 27/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Vice-président de la Caisse des Ecoles


Christian TREVENOT



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 27 OCT. 2022

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 27 OCT. 2022

mis en ligne et/ou notifié le :

27 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.